Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé convoquée par courriel, tenue à l'hôtel de ville, au 374 route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 20 décembre 2023, à 19 : 00 heures, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MMES	Nadine Lelièvre, conseillère
		Dorine Langlais Marcoux, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Est également présente :
Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière

2023-12-290 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a pris connaissance des prévisions budgétaires et qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jeannot Couture, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année financière municipale 2024 :

CHARGES

Administration générale	444 070 $
Sécurité publique	150 740
Transport	448 300
Hygiène du milieu	533 380
Santé et Bien-être	13 390
Aménagement, urbanisme et développement	41 730
Loisirs et culture	49 445
Frais de financement	42 840
TOTAL DES CHARGES	1 723 895 $

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Remboursement en capital de la dette	41 250
Affectation	-33 440

TOTAL DES CHARGES ET CONCILIATION À DES FINS FISCALES	**<u>1 731 705</u> $**

Pour payer les charges et la conciliation à des fins fiscales mentionnées ci-dessus, le conseil prévoit les revenus suivants :

REVENUS

Taxes	1 235 280 $
Paiement tenant lieu de taxes	25 130
Transferts	377 245
Autres revenus de sources locales	94 050
TOTAL DES REVENUS	1 780 545 $
TOTAL DES REVENUS ET AFFECTATION	**<u>1 731 705</u> $**

Le conseil municipal adopte le programme triennal des immobilisations.

Total des dépenses anticipées :

ANNÉE 2024	ANNÉE 2025	ANNÉE 2026
521 500 $		

Pour l'année 2024, les travaux prévus sont la réfection de l'émissaire d'égouts au montant de 100 000 $ et la finalisation de la réfection du réservoir d'eau potable au montant de 25 000 $, subventionnés par le programme de la T.E.C.Q. 2019-2024, ainsi que la finalisation des rénovations de l'Hôtel-de-Ville et autres bâtiments municipaux au montant de 21 500 $ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

De plus, en 2024, la construction d'un abri à abrasif est prévue au montant de 375 000 $ (250 000 $ subventionné par le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipales – PRACIM et un règlement d'emprunt d'une durée de 15 ans).

<u>PÉRIODE DE QUESTION</u>

Aucune assistance.

2023-12-291 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 20 : 20 heures.

Roberto Blondin, maire	Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »